

République française

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 14 Mars 2024

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|----------------------|-------------|---|
| AFFERENTS AU CCAS | EN EXERCICE | QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION |
| 9 | 9 | 6 |

| |
|---------------------------------------|
| DATE DE LA CONVOCATION 8 mars 2024 |
|---------------------------------------|

L'an deux mil vingt quatre
et le quatorze mars
à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du
CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de
leurs séances, sous la présidence de Madame Agnès NELIAS,
Présidente.

Présents : NELIAS Agnès, BADOIL René, RULLIAT Nathalie,
BAZIN Elisabeth, BLUM Virginie

Absents excusés : BARNOUD Frédérique (procuration à Virginie
BLUM), DURAND Pierre, JOANNIN Marie, RULLIAT Christian
(jusqu'au point 6 inclus)

Secrétaire : BAZIN Elisabeth

D2024-002 **Objet :** Approbation du compte de gestion 2023

Madame la Présidente fait lecture des montants inscrits au Compte de Gestion 2023.

Les membres du CCAS,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du CCAS, par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECLARENT que le Compte de Gestion pour l'exercice 2023, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVENT le Compte de Gestion 2023.

Fait et délibéré le 17 mars 2024
La Présidente

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28 Mars 2024
et publication ou notification du 28 Mars 2024



Agnès NELIAS

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2023

.....
Date de décision: 14/03/2024

Date de réception de l'accusé 28/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 140324_D2024002

Identifiant unique de l'acte : 069-266902071-20240314-140324_D2024002-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2024-02 approbation du compte de gestion.pdf (99_DE-069-
266902071-20240314-140324_D2024002-DE-1-1_1.pdf)